

Assemblée
Point 4

A/127/4c)-R.1
24 septembre 2012

LE RECOURS A DIVERS MEDIAS, Y COMPRIS LES MEDIAS SOCIAUX, POUR ACCROITRE LA PARTICIPATION DES CITOYENS ET AMELIORER LA DEMOCRATIE

***Projet de rapport présenté par
Mme C. Charlton (Canada) et
Mme M.T. Kubayi (Afrique du Sud), co-rapporteuses***

Aperçu général

1. La bonne gouvernance ne se limite pas à l'existence d'un parlement démocratiquement élu. Elle suppose en outre une relation nourrie entre société civile et Parlement. Or, pour favoriser cette relation, il est capital que les démocraties créent les conditions d'une participation constante des citoyens à l'élaboration des politiques, faute de quoi elles s'exposent au cynisme et à l'apathie du public, voire à l'échec pur et simple.
2. On entend par "participation des citoyens" tant les activités dont le but premier est de leur faire connaître le Parlement, que celles qui consistent à permettre au Parlement et aux citoyens d'échanger des informations, des idées et des avis, ce qui suppose qu'ils s'écoutent mutuellement et interagissent. Une participation réelle des citoyens peut contribuer à renouveler et à consolider la démocratie représentative, car elle comble le fossé entre administration et citoyens et donne davantage de légitimité aux décisions qui sont prises.
3. Les parlements, et chaque parlementaire, peuvent favoriser la participation du public et, ce, par divers moyens : rencontres, communication d'informations sur le Parlement, consultation, promotion du Parlement dans les médias traditionnels et utilisation des médias sociaux.
4. Partout dans le monde, les parlementaires doivent composer avec l'évolution rapide des médias. Alors que nombre de personnes continuent à s'en remettre aux médias traditionnels, l'apparition de nouvelles sources d'information en ligne et de médias sociaux, surtout dans les pays industrialisés, modifie la manière de s'informer, la façon dont les citoyens envisagent l'information et leur manière de communiquer. Ces changements ne sont pas sans effet sur leur participation à la chose publique.
5. Les médias traditionnels sont la presse écrite, la radio et la télévision. Les médias sociaux, eux, englobent toute la gamme des services de téléphonie mobile et de l'internet qui permettent aux usagers d'échanger en ligne, de diffuser leurs propres documents et informations ou d'intégrer des réseaux électroniques. Les services de l'internet généralement considérés comme des médias sociaux sont les suivants :

- les blogs, qui sont des journaux en ligne,
- les services de messagerie instantanée ou de micro-blogging, tels que Twitter,
- les wikis, qui sont des pages web collectives que les utilisateurs peuvent modifier (Wikipedia, par exemple),
- les sites de partage de signets ou de référencement qui permettent aux utilisateurs de répertorier des sites web et d'en diffuser les adresses (voir par exemple Digg, StumbleUpon et Reddit)¹,
- les sites de réseaux sociaux, qui sont des services en ligne permettant aux usagers de créer un profil, d'échanger des documents et informations dont ils sont les auteurs et de consulter les profils et informations d'autres personnes (voir Facebook, MySpace, Google Plus+ et LinkedIn)².

6. Les médias traditionnels ne nécessitent pas de savoir utiliser un ordinateur. Ils sont jugés par beaucoup comme plus fiables que les médias sociaux et, dans le cas de la radio et de la télévision, sont accessibles même sans avoir fait d'études. En outre, dans la majorité des pays, les journaux restent accessibles au plus grand nombre et à peu près tous les foyers ont une radio ou un téléviseur. Enfin, les médias traditionnels emploient des journalistes de métier, généralement soumis à un code de déontologie. Néanmoins, la presse écrite et la radio-télévision ne permettent que peu de réactions du public et sont, dans certains cas, contrôlées de près par les professionnels et les entreprises du secteur des médias.

7. Les médias sociaux, eux, sont un bon moyen d'atteindre le public et en particulier les jeunes. Dans les pays développés, l'accès à l'internet est parfois moins onéreux que la télévision par câble. Inversement, le manque d'infrastructure dans les zones rurales limite l'accès à l'internet à haut-débit. Dans les pays en développement, le faible taux de pénétration de l'internet peut s'expliquer par le manque de formation à l'informatique et par un problème de moyens financiers, compte tenu du coût des ordinateurs et de la connexion à l'internet.

Evolution du paysage médiatique

8. La rapide expansion des technologies de l'information et de la communication (TIC) a modifié l'environnement dans lequel les parlements exercent, surtout dans les pays développés. A l'inverse, dans les pays en développement, en partie à cause du faible taux de pénétration de l'internet, les sources traditionnelles d'information (journaux, radio et télévision), demeurent populaires et influentes et ce sont elles qui continuent à faire le lien entre le public et le Parlement.

9. L'UIP a constaté, par exemple, que la radiodiffusion était la principale source d'information dans de nombreux endroits et que nombre de parlements utilisaient effectivement ce moyen de communication, en particulier en Afrique, dans les Etats insulaires du Pacifique et dans certaines régions d'Asie centrale. Elle relève aussi que la radio est le seul moyen de communication de la grande majorité des habitants des zones rurales où le niveau d'instruction est faible.³

¹ eBizMBA, Top 15 Most Popular Social Bookmarking Websites, juillet 2012,

<http://www.ebizmba.com/articles/social-bookmarking-websites> (en anglais seulement).

² eBizMBA, Top 15 Most Popular Social Networking Sites | juillet 2012, <http://www.ebizmba.com/articles/social-networking-websites> (en anglais seulement).

³ Union interparlementaire, *Rapport parlementaire mondial : L'évolution de la représentation parlementaire*. Ouvrage consultable à : <http://www.ipu.org/pdf/publications/gpr2012-full-f.pdf>.

10. D'après la World Association of Newspapers and News Publishers (WAN-IFRA) [Association mondiale de la presse et des organes de presse] "il y a dans le monde presque deux fois plus de lecteurs de journaux que d'utilisateurs de l'internet"⁴. La diffusion des quotidiens a atteint 540 millions d'exemplaires en 2008, mais elle a depuis diminué de près de 4 pour cent. Toutefois, alors qu'elle a diminué en Amérique du Nord et en Europe, elle a au contraire augmenté en Asie et en Amérique latine.⁵ En outre, la diminution de la diffusion en Occident ne signifie pas forcément que les citoyens n'ont pas accès à l'information, car selon la WAN-IFRA, "si la diffusion papier est en recul, les lecteurs sont plus nombreux que jamais, grâce à l'expansion des médias numériques".

11. Il y a aussi un autre élément qui entre en ligne de compte dans l'utilisation des médias en ligne, à savoir la fracture numérique – autrement dit les différences d'accès aux technologies de l'internet. Pour se faire une idée, en 2011, 79 pour cent des Nord-Américains et 61 pour cent des Européens avaient accès à l'internet, contre 40 pour cent des Latino-américains et 14 pour cent des Africains.⁶

12. Même dans les pays où l'internet est très répandu, nombre de personnes n'y ont pas accès, ou n'ont pas accès aux médias sociaux. Globalement, la différence de revenus va de pair avec l'accès à l'internet, puisque 97 pour cent du quartile ayant les revenus les plus élevés ont accès à l'internet, contre 54 pour cent, pour le quartile inférieur. De même, le public est plus largement connecté dans les zones métropolitaines (81 pour cent), qu'en dehors (71 pour cent).⁷

13. Que signifie l'emploi croissant de sources d'information en ligne pour la participation des citoyens ? Alors qu'il y a plus d'informations que jamais, il semblerait que cette augmentation tende à creuser encore l'écart entre ceux qui ont accès à l'internet et les autres.

14. Selon un article de Jennifer Brundidge et Ronald E. Rice, "Les nouveaux modes d'information qu'offre l'internet sont plus largement utilisés par les personnes ayant un statut socio-économique élevé et une bonne connaissance de la politique – précisément celles pour qui l'influence des médias sur la définition des priorités et des agendas a le moins de répercussions et qui participent probablement déjà à la vie politique. Cela contribue à expliquer pourquoi l'internet n'a eu que peu d'effet sur le niveau individuel de participation politique – malgré le large éventail d'opportunités démocratiques que fournit l'internet."⁸

Le recours aux médias traditionnels pour accroître la participation des citoyens et améliorer la démocratie

15. Depuis des années, les journaux, la télévision, les magazines et la radio sont des intermédiaires essentiels entre les acteurs politiques et les citoyens. Aujourd'hui, rares sont les citoyens qui participent aux rencontres politiques et ont un contact direct avec les responsables politiques. Ils s'informent plus volontiers à travers les médias traditionnels, qui sont le moyen

⁴ World Association of Newspapers and News Publishers, *World Press Trends 2011*, <http://www.wan-ifra.org/articles/2012/04/17/world-press-trends-2011> (en anglais seulement).

⁵ Ibid.

⁶ Internet World Stats, *World Internet Usage And Population Statistics*, 31 décembre 2011, Miniwatts Marketing Group, <http://www.internetworldstats.com/stats.htm> (en anglais seulement).

⁷ Statistique Canada, *Enquête canadienne sur l'utilisation d'Internet*, 25 mai 2011, <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/110525/dq110525b-fra.htm>.

⁸ Jennifer Brundidge et Ronald E. Rice, *Political engagement online: Do the information rich get richer and the like-minded more similar?* in Andrew Chadwick and Philip N. Howard, eds., *Routledge handbook of Internet politics*, Routledge, Milton Park, Abingdon, Oxon, Royaume-Uni, 2010, p. 154 (en anglais seulement).

d'accès le plus courant au système politique et dont la manière de traiter l'information influe sur les dossiers politiques et sur l'image des responsables politiques. Les acteurs politiques ont donc intérêt à s'attirer les faveurs des médias, car le fait d'être présent dans les médias est un élément essentiel de toute stratégie politique pour être légitime et accéder au pouvoir.⁹

16. S'agissant de renforcer la participation des citoyens, ces médias publient des reportages sur le Parlement, ils communiquent des informations sur ses activités, par exemple sur les auditions en commission, et diffusent des publicités provenant de parlementaire. Dans la mesure où ils font connaître le Parlement aux citoyens, ces médias contribuent à accroître la participation des citoyens et à améliorer la démocratie.

17. Pour Fisher (2002)¹⁰, les médias traditionnels peuvent tout à fait jouer un rôle valable dans le système politique si l'environnement le leur permet. Cela suppose que les journalistes aient des compétences suffisantes pour réaliser des reportages fouillés susceptibles de profiter à une nouvelle démocratie, qu'ils soient comptables devant le public et tenus de suivre des règles de travail et de déontologie. De surcroît, il est essentiel que les médias soient indépendants, ce qui n'est possible que si les entreprises du secteur des médias sont financièrement viables, ne font l'objet d'aucune ingérence et s'il y a de la concurrence. Enfin, il importe qu'ils soient accessibles au plus grand nombre. Selon certains analystes, les efforts en faveur des médias devraient se concentrer sur :

- la protection des droits de la presse,
- l'amélioration de la transparence,
- le renforcement des capacités,
- la démocratisation.¹¹

18. Dans certains pays, les médias s'autorégulent, tandis que dans d'autres, ils font l'objet d'une réglementation concrète. Quel que soit le cas, la réglementation se doit d'être compatible avec le droit à la liberté d'expression, inscrit dans les instruments internationaux de droits de l'homme, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ces instruments prévoient la possibilité de restreindre la liberté d'expression dans certaines circonstances, par exemple "pour protéger les droits et la réputation d'autrui, la sécurité nationale, l'ordre public, la santé ou la moralité publiques"¹².

19. Dans les nouvelles démocraties, on compte sur le fait que les médias contribuent à créer une "culture civique" et des habitudes de discussion et de débat qui n'étaient pas envisageables sous un régime autoritaire. Pour Almond et Verba¹³, cette "culture civique" est l'apanage d'une société qui se caractérise par l'acceptation de l'autorité de l'Etat et la volonté de prendre part au système politique.

20. Dans la plupart des pays qui ont connu une transition démocratique depuis les années 80, la presse est un acteur important du système politique. Les journalistes suscitent en effet la crainte, car ils mettent au jour des affaires de corruption et d'abus de pouvoir, sans compter

⁹ Tresch (2009) "Politicians in the media: determinants of legislators' presence and prominence in Swiss newspapers". *The International Journal of Press/Politics*, 14 (1) janvier, p. 67 (en anglais seulement).

¹⁰ Fisher (2002), *Political Culture* (en anglais seulement). Consultable à : <http://malroy.econ.ex.ac.uk/fisher/polsoc> (consulté le 1^{er} octobre 2006).

¹¹ Ibid.

¹² Human Rights Education, *Association Freedom of Expression*, http://hrea.org/index.php?base_id=147 (en anglais seulement).

¹³ Almond & Verba (1963), "The Civic Culture: Political Attitudes and Democracy in Five Nations". Princeton, NJ: Princeton UP (en anglais seulement).

qu'un responsable politique qui a mauvaise presse peut voir sa carrière ruinée. Dans plusieurs pays, des politiques ont été modifiées, des réformes engagées et certaines personnes écartées du pouvoir suite à des scandales médiatiques. Enfin, dans nombre de nouvelles démocraties, la présence d'une presse offensive fait partie du paysage politique.¹⁴

21. Toutefois, malgré des garanties constitutionnelles et parfois même une large adhésion du public, dans les démocraties émergentes, les médias sont soumis à des lois strictes, des monopoles, voire l'emploi de la force.¹⁵ Pourtant, l'emprise de l'État n'est pas la seule contrainte. Dans les pays aussi bien développés qu'en développement, il est difficile de préserver une information sérieuse sur des marchés des médias où le sensationnel l'emporte sur le reste. Du fait de la concurrence, les médias ont tendance à céder à la pression et à simplifier l'information. C'est souvent le cas de la télévision, où l'on fait davantage de place aux affaires criminelles et au divertissement qu'à des sujets potentiellement plus importants.¹⁶ Enfin, il arrive que la publicité payante s'accompagne d'une mainmise sur ce que diffusent les médias.

22. Cette situation fait du tort au débat public, dans la mesure où les responsables et les citoyens réagissent à l'information-spectacle qu'on leur donne, au lieu de traiter des questions cruciales en profondeur. En outre, dans beaucoup de salles de rédaction, même dans les pays les plus développés, les budgets ne permettent pas de consacrer le temps et les moyens nécessaires à un journalisme de qualité. Soit les journalistes n'ont pas l'expérience et la formation nécessaires pour produire les reportages approfondis dont la démocratie a besoin, soit, lorsqu'ils les ont, les intérêts politiques étroits de certains propriétaires de médias entravent leur liberté de révéler certaines vérités. Enfin, dans beaucoup de pays, les médias sont régis par des intérêts commerciaux et politiques particuliers, ce qui limite d'autant plus certaines formes de journalisme.¹⁷

23. D'après l'Open Society Foundation¹⁸ et l'Hansard Society¹⁹, la presse écrite atteindrait peu de gens directement. En outre, les médias se voient reprocher de verser dans le sensationnel et de traiter l'information en surface, surtout en raison des sujets qu'ils choisissent de traiter et de leur manière de présenter l'information au grand public. Malgré cela, un peu partout l'idée que les médias peuvent être un garde-fou, un garant de l'intérêt public et un moyen de communication entre le pouvoir et les citoyens demeure solidement enracinée.

24. Pourtant, tous les médias ne satisfont pas à cet idéal. Lorsqu'il y a une demande de présence accrue, les restrictions législatives, des pratiques monopolistiques voire parfois l'emploi de la force peuvent les empêcher de jouer un rôle utile. Parfois aussi, la nature concurrentielle du marché de l'information contraint même les médias les plus sérieux à faire du sensationnel ou à utiliser d'autres moyens pour attirer l'attention et toucher de nouveaux publics. Parfois même, les médias sont utilisés comme intermédiaires dans des affrontements politiques ou comme outil de

¹⁴ Coronel, S., (2008), *The role of media in deepening democracy* (en anglais seulement). Consultable à : <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/un/unpan010194.pdf> (consulté le 22 mai 2012).

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Ibid.

¹⁸ Open Society Foundation, *Country Report: Mapping Digital Media: South Africa* (en anglais seulement), <http://www.soros.org/sites/default/files/OSF-Media-Report-South%20Africa-04-16-2012-final-WEB.pdf> (consulté le 5 juillet 2012).

¹⁹ Hansard Society (2011) *Connecting Citizens to Parliament: How Parliament can Engage More Effectively with Hard to Reach Groups* (en anglais seulement), <http://www.hansardsociety.org.uk/files/folders/downloads/entry3192.aspx> (consulté le 18 juin 2012).

propagande pour semer la discorde en diffusant des discours de haine, auquel cas ils se transforment en un outil de sape de la démocratie.²⁰

Le recours aux médias sociaux pour accroître la participation des citoyens et renforcer la démocratie

25. Les médias sociaux pourraient accroître la participation des citoyens dans la mesure où ils leur permettent d'interagir et de créer des réseaux. Par ce biais, citoyens et parlementaires peuvent faire des observations sur ce que chacun publie en ligne, un échange réciproque grâce auquel les citoyens ont une chance de pouvoir contribuer aux décisions qui sont prises.²¹ En effet, d'après une étude réalisée en Grande-Bretagne, "les citoyens connectés" trouvent que "l'internet facilite la participation à la démocratie et la moitié de l'échantillon de sondés ayant accès à l'internet préfèrent ce médium".²²

26. Ces dernières années, l'emploi de certains de ces forums a considérablement augmenté en Afrique, grâce aux améliorations des infrastructures, à l'arrivée des technologies sans fil et à la baisse des tarifs.²³ Ainsi par exemple, Facebook, site de réseau social, est désormais un moyen de communication important sur l'ensemble du continent africain, avec environ 40 millions d'utilisateurs inscrits au 31 mars 2012. Ce nombre reste pourtant faible par rapport à ceux de l'Europe, qui compte plus de 200 millions d'utilisateurs, et de l'Asie, avec plus de 100 millions.²⁴ Les citoyens africains ont aussi adopté les blogs, notamment le service de micro-blog Twitter, ouvert en 2006. D'ailleurs, une étude menée par une société de veille s'intéressant aux médias sociaux, Semiocast, a montré qu'en juillet 2012, plus de 500 millions de personnes dans le monde utilisaient Twitter.²⁵

27. Autre élément, pour la première fois, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU²⁶ a adopté par consensus une résolution (20/8) sur la promotion, la protection et l'exercice des droits de l'homme sur l'Internet, à sa 20^{ème} session ordinaire, qui s'est tenue du 18 juin au 6 juillet 2012. Dans cette résolution²⁷, il affirme que les droits de l'homme doivent être protégés et défendus dans le monde numérique de la même manière et avec la même ardeur que dans le monde réel.²⁸ Durant sa réunion-débat sur le sujet, le Conseil a estimé qu'il ne devait y avoir d'autre restriction à la circulation d'informations sur l'internet que quand la réglementation internationale relative aux droits de l'homme était menacée. Les participants se sont en outre dits préoccupés de ce que certains Etats filtraient et bloquaient l'accès à l'internet pour restreindre

²⁰ Coronel, (2008).

²¹ Amanda Clarke, *Les médias sociaux – 4. Utilisations politiques et conséquences pour la démocratie représentative*, Publication n° 2010-10-E, 22 mars 2010, Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Canada, <http://www.parl.gc.ca/Content/LOP/ResearchPublications/2010-10-f.htm>.

²² Andy Williamson, *Digital Citizens and Democratic Participation*, Hansard Society, 2010, p. 15, <http://www.hansardsociety.org.uk/blogs/edemocracy/archive/2010/02/10/digital-citizens-and-democratic-engagement.aspx> (en anglais seulement).

²³ Internet World Stats (2012). Les informations d'Internet World Stats proviennent principalement des données publiées par Facebook, l'Union internationale des télécommunications et World Wide Worx.

²⁴ Ibid.

²⁵ SAPA News24: Nigeria (2012), Twitter clocks over 500m users (en anglais seulement). Consultable sur : <http://nigeria.news24.com/SciTech/News/Twitter-clocks-over-500m-users-20120731> (consulté le 31 juillet 2012).

²⁶ Le Conseil des droits de l'homme est un organe intergouvernemental du système des Nations Unies chargé de renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme. Il se compose de 47 Etats Membres de l'ONU élus par l'Assemblée générale.

²⁷ Ce texte est une initiative de la Suède.

²⁸ "UN Council backs right to free online expression in landmark resolution," *National Post*, (Toronto), 5 juillet 2012, <http://news.nationalpost.com/2012/07/05/un-council-backs-right-to-free-online-expression-in-landmark-resolution/> (en anglais seulement).

indûment la liberté d'expression.²⁹ L'adoption de cette résolution est un pas dans la bonne direction, en ce sens que les pays qui sanctionnent l'utilisation de l'internet vont d'une certaine manière être forcés d'assouplir leurs lois, ce qui aura pour effet d'étendre la portée et l'utilisation de certaines plateformes.

28. Dans de nombreux pays, les différentes plateformes de médias sociaux dont il est question plus haut contribuent à l'établissement d'une relation interactive entre les citoyens et les représentants politiques, car elles permettent aux citoyens de dialoguer avec leurs gouvernants locaux et nationaux. Elles offrent aussi de nouveaux moyens de communication, de collaboration et de transmission d'information entre les acteurs et institutions politiques, d'une part, et les citoyens, de l'autre, de sorte que les citoyens peuvent désormais apporter leur contribution à la vie politique. Certains parlements, par exemple, utilisent des comptes Facebook et Twitter pour atteindre et informer les citoyens et les groupes qui n'iraient pas d'eux-mêmes visiter leur site web. De cette façon, ils peuvent atteindre les plus jeunes qui en général n'ont pas d'autre contact avec l'Institution, communiquer directement avec davantage de groupes et se muer en institutions dynamiques et proactives.

29. Si les parlementaires sont de plus en plus nombreux à utiliser les médias sociaux, il semblerait qu'ils utilisent ces moyens de communication comme les médias traditionnels, et n'établissent pas une relation à double-sens avec les citoyens. Il faut dire qu'ils se heurtent entre autres à un manque de connaissances, de moyens et de temps, à leur position dans leur parti politique et aux habitudes des électeurs en matière de médias sociaux.³⁰

30. Toutefois, Arthur Chatora³¹ (2012) pense que les médias sociaux peuvent faciliter l'implication des citoyens auprès des institutions. Au Kenya, l'initiative Mzalendo³² va dans ce sens. Il s'agit d'un système de contrôle du Parlement. Ce projet s'accompagne d'un site web fouillé où sont recensées les activités des parlementaires kenyans. Ces informations sont résumées sur un blog, ainsi que sur des comptes Facebook et Twitter. Le site web donne des informations sur les motions parlementaires, les projets et propositions de loi, ainsi que sur les parlementaires eux-mêmes et leurs activités. Les utilisateurs sont très actifs sur cette plateforme où ils peuvent publier des commentaires et donner des liens vers des articles concernant les parlementaires.

31. Des initiatives de ce type peuvent aider les parlements à se faire une idée de la manière dont le public les perçoit et perçoit leurs membres et éventuellement de ce qui ne lui convient pas.

²⁹ Office des Nations Unies à Genève (2012), *Human Rights Council holds panel discussion on the promotion and protection of freedom of expression on the Internet* (en anglais seulement). Consultable à : <http://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=11888&LangID=E> (consulté le 7 juillet 2012).

³⁰ Voir Andy Williamson, *MPs Online: Connecting with Constituents*, Hansard Society, 2009, <http://www.hansardsociety.org.uk/files/folders/1688/download.aspx> (en anglais seulement); Lyndon B. Johnson School of Public Affairs, *Tweetocracy: How and Why Congress Uses Social Media*, <https://www.utexas.edu/lbj/news/2012/tweetocracy-how-and-why-congress-uses-social-media> (en anglais seulement); Tamara A. Small, *La politique canadienne en 140 caractères : la vie des partis dans l'univers Twitter*, *Revue parlementaire canadienne*, automne 2010, p. 41, http://www.revparl.ca/33/3/33n3_10f_Small.pdf.

³¹ Arthur Chatora, "Encouraging Political Participation in Africa: The Potential of Social Media Platforms," *Institute for Security Studies situation Report*, 15 mars 2012, <http://dSPACE.cigilibrary.org/jspui/bitstream/123456789/32998/1/15Mar2012SocialMedia.pdf> (en anglais seulement).

³² Mzalendo est un projet apolitique lancé en 2003 dont l'objectif est de suivre le Parlement du Kenya. Pour plus ample information, voir le site web du projet, à l'adresse suivante : <http://ifo.mzalendo.com>.

32. Les médias sociaux peuvent aussi jouer un rôle de garde-fou dans la mesure où les citoyens peuvent facilement échanger des informations par ce biais. En outre, ces médias leur permettent de nouer des contacts entre eux et donc aussi de créer des réseaux pour se motiver les uns les autres.

33. Les responsables politiques utilisent les médias sociaux pour identifier et mobiliser leurs partisans, mobiliser des fonds et favoriser la participation des citoyens. Lors des élections de 2008 aux Etats-Unis, les candidats à la présidence et au Congrès ont énormément utilisé les médias sociaux pour dialoguer avec les électeurs. La campagne de Barack Obama sur les médias sociaux a été particulièrement efficace, surtout pour convaincre la jeunesse de voter.³³

34. De même, les soulèvements de masse auxquels on a assisté au Moyen-Orient et en Afrique du Nord sont un bon exemple de l'effet des médias sociaux sur l'engagement du public. Des chercheurs de l'Université de Washington ont examiné plus de 3 millions de tweets, des heures et des heures de vidéos diffusées sur YouTube et des gigabits de blogs pour déterminer si l'internet et les sites de réseaux sociaux, tels que Twitter et Facebook, avaient activement contribué aux révolutions qui ont eu lieu au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, comme beaucoup l'ont affirmé. D'après leur étude, les discussions en ligne sur la révolution étaient souvent antérieures aux révolutions. Il ressort en outre que les citoyens de la région ont trouvé dans les médias sociaux un cadre pour raconter la révolution, ce qui aurait inspiré les pays voisins.³⁴ Le professeur Philip Howard, enseignant à l'Université de Washington, qui a encadré cette étude, note : "les éléments dont nous disposons donnent à penser que les médias sociaux ont véhiculé une déferlante de messages sur la liberté et la démocratie en Afrique du Nord et au Moyen-Orient et ont contribué à donner l'espoir que le soulèvement politique pouvait aboutir, et d'ajouter : "les gens qui partageaient le même objectif de démocratie ont créé de vastes réseaux sociaux et organisé l'action politique. Les médias sociaux sont devenus un des outils essentiels de la quête de liberté". En Egypte, son équipe et lui-même ont découvert que le nombre de tweets parlant d'une révolution nationale était passé de 2 300 à plus de 230 000 par jour, avec en outre une augmentation radicale du nombre d'enregistrements vidéo, de mises à jour des comptes Facebook et d'articles de blogs sur l'opposition au gouvernement.³⁵

35. Sachant que les utilisateurs de Twitter peuvent faire des mises à jour depuis leur téléphone mobile, Philip Howard estime que cette plateforme est "la plus utile pour savoir où se trouvaient les personnes qui parlaient de démocratie pendant les révolutions", car beaucoup de gens dans la région n'ont pas d'accès classique à l'internet, mais la plupart ont des téléphones portables. Il ressort aussi de son étude que les mesures prises par les autorités pour empêcher l'accès à l'internet et aux services de téléphonie mobile auraient renforcé l'activisme, en particulier en Egypte où l'accès à ces services a été bloqué durant cinq jours. Il relève en effet ceci : "les événements récents nous montrent que le sentiment du public d'avoir les mêmes doléances et d'entrevoir une possibilité de changement peut se répandre rapidement". Et il précise "ces dictateurs incrustés avaient de nombreux ennemis politiques, mais ces derniers étaient éparpillés.

³³ Matthew Fraser and Soumitra Dutta, *Barack Obama and the Facebook Election*, *US News and World Report*, 29 novembre 2008, <http://www.usnews.com/opinion/articles/2008/11/19/barack-obama-and-the-facebook-election> (en anglais seulement).

³⁴ Coutts, A. (2011), *Study confirms social media's revolutionary role in Arab Spring*. *Digital Trends* (en anglais seulement). Consultable à : <http://www.digitaltrends.com/social-media/study-confirms-social-medias-revolutionary-role-in-arab-spring/#ixzz1w9loZe2K> (consulté le 28 mai 2012).

³⁵ Ibid.

Ces opposants ont donc utilisé les médias sociaux pour définir des objectifs, faire naître la solidarité et organiser des manifestations.³⁶

Conclusion

36. Il est avéré que les médias et notamment les médias sociaux permettent de favoriser l'engagement citoyen et la démocratie, ce qui veut dire aussi qu'il faut trouver un juste équilibre entre le droit des citoyens à la liberté d'expression et la nécessité de demander des comptes aux médias, aux journalistes et aux usagers des médias sociaux.

37. Pour ce faire, il importe de mettre au point des lignes directrices et des mécanismes qui permettent de demander des comptes aux médias et aux utilisateurs des médias sociaux, sans pour autant porter atteinte aux droits et libertés consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, notamment la liberté d'expression.

³⁶ Ibid.